

## LES IMPÔTS LOCAUX

L'objet de cette présentation n'est pas de critiquer le principe des impôts locaux qui contribuent au financement des services apportés à la population par les collectivités mais il est d'informer le citoyen-contribuable sur **les décisions de nature fiscale prises par les majorités municipale de Heillecourt et communautaire du Grand Nancy.**

L'année 2011 voit la mise en œuvre d'une nouvelle répartition des produits des impôts locaux entre les niveaux de collectivités (commune, intercommunalité, département et région). Pour présenter de manière simple une réforme complexe liée au remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale, il convient de dire que :

- la nature des impôts dont bénéficie la commune n'est pas modifiée (vote des taux de taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties),
- la communauté urbaine va percevoir, à la place de la taxe professionnelle, la nouvelle contribution économique territoriale (cotisation foncière des entreprises et 26,5% de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et la part de taxe d'habitation qui revenait auparavant au département. Elle vote donc des taux additionnels de taxe d'habitation et de taxes foncières.
- le département perd la part de taxe d'habitation qu'il percevait auparavant et reçoit la part régionale de taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que 48,5% de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

### Bases et taux d'imposition

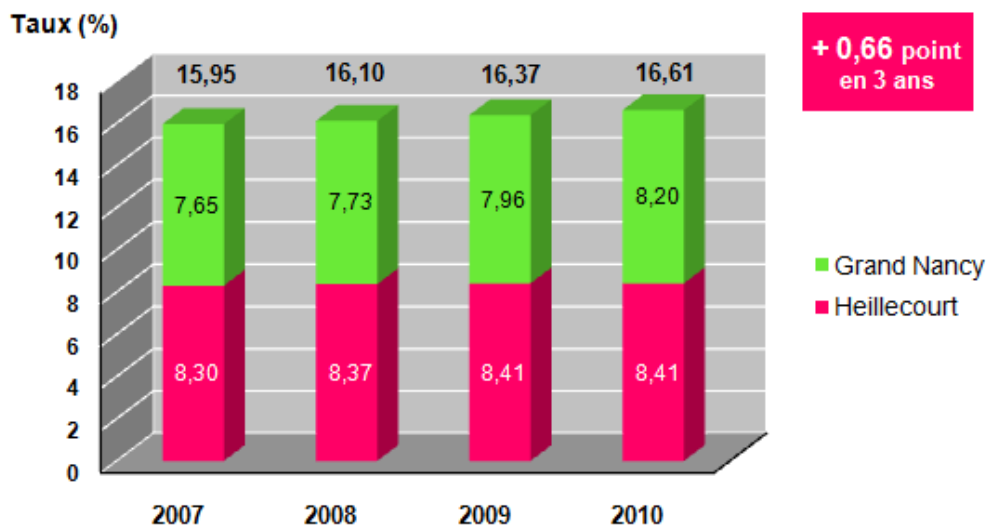
La variation des taux décidée par la collectivité se combine avec la revalorisation forfaitaire annuelle des bases d'imposition fixée par la loi de finances. Les collectivités ont connaissance de cette revalorisation au moment du vote de leurs taux d'imposition.

	Revalorisation forfaitaire annuelle des bases (1)	Augmentation annuelle des taux (2) (Heillecourt + Grand Nancy)	Augmentation combinée (1) et (2)
2007	1,8%	0,5%	2,3%
2008	1,6%	0,9%	2,5%
2009	2,5%	1,7%	4,2%
2010	1,2%	1,5%	2,7%
2011	2,0%	1,4%	3,4%

En 2011, les impôts locaux des Heillecourtois augmenteront de 3,4%.

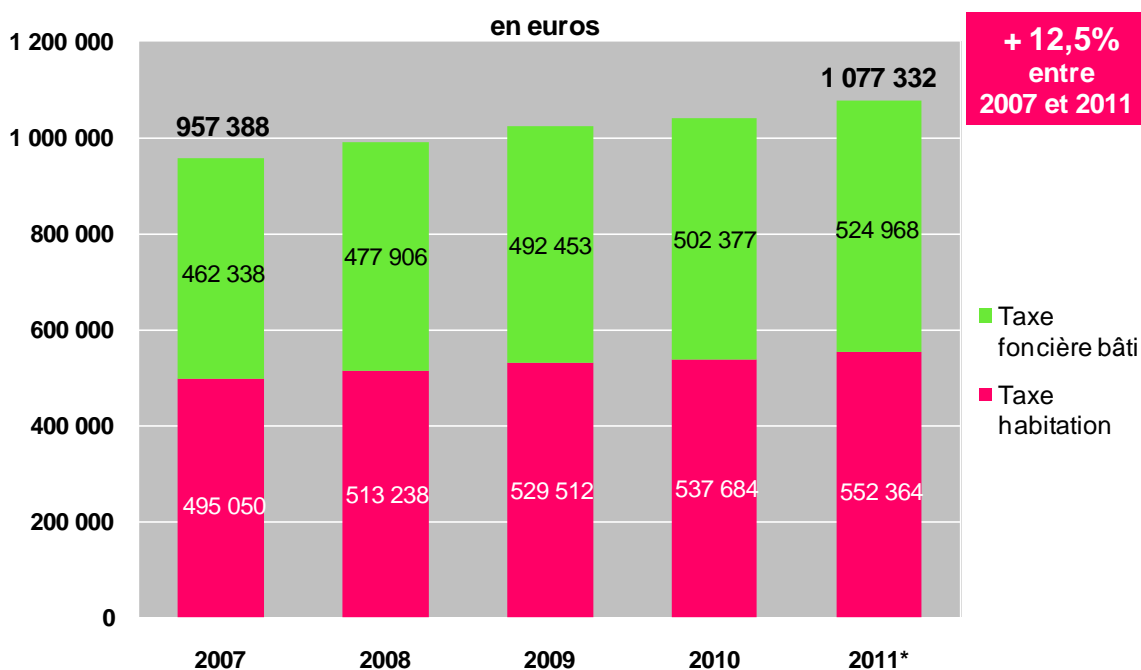
## Evolution des taux de taxe d'habitation

Les comparaisons d'évolution du taux de taxe d'habitation au niveau de la communauté urbaine sont donc rendues plus difficiles à partir de 2011.



+0,66 point de taux de taxe d'habitation équivaut à environ 100 000 € d'impôts prélevés en plus par an au profit de la commune et du Grand Nancy, soit +11,2% en 3 ans.

## Taxe d'habitation et taxe foncière



Source : mairie Heillecourt – 2011\* : prévisions

**En 2011, les Heillecourtois paieront 1,077 million € environ de taxe d'habitation et de taxe foncière pour la commune et plus de 1,800 million € pour le Grand Nancy.**